

## Le rebelle rwandais Callixte Mbarushimana mis en examen à Paris

@rib News, 22/12/2010 - Source AFPLe rebelle hutu rwandais Callixte Mbarushimana a été mis en examen pour crimes contre l'humanité par un juge parisien pour son rôle présumé dans le génocide au Rwanda en 1994, a-t-on appris mercredi de source proche du dossier. Secrétaire exécutif des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), Mbarushimana est visé depuis le 29 septembre par une information judiciaire à la suite d'une plainte en 2008 du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), pour "génocide" en 1994 au Rwanda. C'est dans le cadre de cette enquête que le juge d'instruction, René Cros, l'a mis en examen mardi pour "crimes contre l'humanité", selon cette source. Ibuka ("souviens-toi", en langue rwandaise), la principale organisation de survivants du génocide, l'accuse de s'être "distingué dans les massacres de Tutsi" à plusieurs barrages routiers dans la capitale, Kigali, où, affirme encore l'organisation, il a même "fait massacrer" des collègues tutsi qui "travaillaient avec lui au Pnud" (Programme des Nations unies pour le développement). Il est par ailleurs soupçonné des meurtres, viols, tortures et persécutions commis durant le conflit armé qui a opposé en 2009 son organisation aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et aux Forces rwandaises de défense (FRD). M. Mbarushimana, 47 ans, vivait en France depuis 2002, où il a obtenu le statut de réfugié politique, quand il a été interpellé le 11 octobre à Paris sur la base d'un mandat d'arrêt sous scellés (secret) délivré par la Cour pénale internationale (CPI). Début novembre, la cour d'appel de Paris a donné son feu vert à la remise à la Cour Pénale Internationale, de M. Mbarushimana, mais ses avocats ont formé un pourvoi en cassation qui a suspendu la remise à la CPI. La Cour de cassation examinera son cas le 12 janvier.